

Votants :

Délibération n° C24_02_2022_01 à C24_02_2022_17 : 71
Délibération n° C24_02_2022_18 à C24_02_2022_37: 72

Convocation du Conseil communautaire : 18 février 2022
Affichage du compte-rendu sommaire : 4 mars 2022
Mise en ligne sur le site internet : 4 mars 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Secrétaire de séance : Monsieur GRIFFAULT Sylvain

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 30 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° C24_02_2022_01

Conseil communautaire du 20 janvier 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du conseil communautaire du 20-01-22

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 20 janvier 2022.

Délibération n° C24_02_2022_02

Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) - Constitution d'une commission mixte paritaire - Désignation du représentant de Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER le Président afin de représenter Mellois en Poitou au sein de la commission mixte paritaire constituée par le SIEDS.

Délibération n° C24_02_2022_03

Conseil d'exploitation assainissement collectif et non collectif - Modification de la composition

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER Monsieur Sylvain GRIFFAULT afin de siéger au sein du conseil d'exploitation assainissement collectif et non collectif.

Délibération n° C24_02_2022_04

Mission locale sud Deux-Sèvres - Modification de la représentation de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER Madame Sylvie COUSIN afin de représenter la communauté de communes Mellois en Poitou au sein du conseil d'administration de la Mission locale sud Deux-Sèvres.

EDUCATION - POLITIQUE SCOLAIRE

Délibération n° C24_02_2022_05

Information - Rythme scolaire - Mise en place d'un comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la méthodologie proposée pour la continuité des Temps d'Activités Périscolaires à compter du 1er mars 2022.

FINANCES

Délibération n° C24_02_2022_06

Taux 2022 - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- FIXER les taux des taxes des ménages et de la contribution financière des entreprises au titre de l'année 2022 tels que présentés.

Délibération n° C24_02_2022_07

Budgets primitifs 2022 – Budget principal (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation du BP 2022

Pour : 70	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget principal 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_08

Reprise anticipée des résultats - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (annexe)

Annexe(s) :

- Reprise anticipée 2021-2022 du budget annexe TEOM

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la reprise anticipée des résultats du budget annexe TEOM 2022.

Délibération n° C24_02_2022_09

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- FIXER le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 tel que présenté.

Délibération n° C24_02_2022_10

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation du BP 2022

Pour : 70	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_11

Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 2022

Pour : 69	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- VALIDER le montant de la taxe GEMAPI tel que présenté.

Délibération n° C24_02_2022_12

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation du BP 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe GEMAPI 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_13

Reprise anticipée des résultats - Budget annexe zones d'activités (annexe)

Annexe(s) :

- *Reprise anticipée 2021-2022 du budget annexe ZA*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe zones d'activités 2022.

Délibération n° C24_02_2022_14

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe zones d'activités (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport de présentation du BP 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** le budget annexe zones d'activités 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_15

Reprise anticipée des résultats - Budget annexe patrimoine économique (annexe)

Annexe(s) :

- *Reprise anticipée 2021-2022 du budget annexe patrimoine économique*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe patrimoine économique 2022.

Délibération n° C24_02_2022_16

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe patrimoine économique (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport de présentation du BP 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** le budget annexe patrimoine économique 2022 de la communauté de commune Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_17

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe assainissement collectif (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport de présentation du BP 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** le budget annexe assainissement collectif 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_18

Reprise anticipée des résultats - Budget annexe assainissement non collectif (annexe)

Annexe(s) :

- *Reprise anticipée 2021-2022 du budget annexe assainissement non collectif*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe assainissement non collectif 2022.

Délibération n° C24_02_2022_19

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe assainissement non collectif (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport de présentation du BP 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** le budget annexe assainissement non collectif 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_20

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe photovoltaïque (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation du BP 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe photovoltaïque 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_21

Budgets primitifs 2022 – Budget annexe réseau de chaleur (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation du BP 2022

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe réseau de chaleur 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C24_02_2022_22

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant total des autorisations de programme ainsi que le montant des crédits de paiement tels que présentés.

Délibération n° C24_02_2022_23

Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant total des autorisations de programme ainsi que le montant des crédits de paiement tels que présentés.

Délibération n° C24_02_2022_24

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant total des autorisations de programme ainsi que le montant des crédits de paiement tels que présentés.

Délibération n° C24_02_2022_25

Création d'une autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) - Budget principal - Études stratégiques en matière d'attractivité économique et touristique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CREER l'autorisation d'engagement et crédits de paiement telle que présentée.

Délibération n° C24_02_2022_26

Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal - Renouvellement du parc informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CREER l'autorisation de paiement et crédits de paiement telle que présentée.

Délibération n° C24_02_2022_27

Inventaires des zones humides et du maillage bocager - Accord de principe sur les modalités de financement

Pour : 70	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- PRENDRE ACTE des modalités de financement proposées pour la mise en œuvre de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager.

Délibération n° C24_02_2022_28

Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal - Inventaire des zones humides

Pour : 70	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- CREER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

Délibération n° C24_02_2022_29

Désignation des membres du conseil de développement 2022-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la liste principale des membres du conseil de développement et la liste des membres de la réserve de volontaires pouvant remplacer les démissionnaires en cours de mandat.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Délibération n° C24_02_2022_30

Accès à la déchèterie de Beauvoir-sur-Niort pour les habitants de Villiers-en-Bois (annexe)

Annexe(s) :

- Convention d'entente entre la CAN et Mellois en Poitou

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la convention d'entente intercommunautaire entre la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'utilisation de la déchèterie de Beauvoir pour les habitants de la commune Villiers-en-Bois à compter du 1^{er} avril 2022,
- AUTORISER le Président à signer la convention d'entente ainsi que tous documents afférents.

EOLIEN

Délibération n° C24_02_2022_31

Projet éolien sur les communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle - Avis sur le projet d'implantation du parc de la Cerisaie (annexes)

Annexe(s) :

- Sollicitation préfectorale (enquête publique)
- Avis de la MRAe
- Réponse à l'avis de la MRAe

Pour : 62	Abstention : 9	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE concernant le projet éolien de la Cerisaie,
- AUTORISER le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C24_02_2022_32

Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Brioux-sur-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation du parc du Fourris (annexes)

Annexe(s) :

- Sollicitation de la préfecture pour l'enquête publique
- Avis de la MRAe
- Réponse à l'avis de la MRAe

Pour : 60	Abstention : 11	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE concernant le projet de la Ferme Eolienne du Fourris,

- AUTORISER le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C24_02_2022_33

Projet éolien Villiers-Villefollet - Constitution d'un comité de suivi

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la constitution d'un comité de suivi du projet composé tel que présenté.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° C24_02_2022_34

Expérimentation du label parentalité - Approbation de la convention de partenariat entre le département des Deux-Sèvres et la communauté de communes (annexe)

Annexe(s) :

- Convention Label parentalité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le partenariat avec le département des Deux-Sèvres relatif à une expérimentation du label parentalité sur le territoire,
- ACCEPTER la subvention accordée par le département des Deux-Sèvres dans le cadre de l'expérimentation du label parentalité pour l'année 2022, soit la somme de 12 768 € dans les conditions précitées,
- SIGNER la convention de partenariat avec le département des Deux-Sèvres relatif à une expérimentation du label parentalité, telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C24_02_2022_35

Modification du tableau des emplois permanents

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois à temps complet et non complet dont les postes sont prévus au budget 2022, conformément au présent tableau.

Délibération n° C24_02_2022_36

Création d'un emploi permanent de chef de service Assemblées/juriste - Direction des assemblées et des affaires juridiques

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un emploi permanent de chef(fe) de service assemblées/juriste, sur le grade d'attaché territorial en catégorie A, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2022, selon les modalités évoquées.
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

Délibération n° C24_02_2022_37

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet - Chargé(e) de mission Animation du PLUi-H - Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Animation du PLUi-H, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés ou ingénieurs territoriaux, ainsi que le recrutement sous la forme d'un contrat de projet, en application de l'article 3, II de la loi du 26 janvier 1984, établi pour une durée de trois ans renouvelable dans la limite de six ans ;
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget des exercices concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)

a. Délibérations des bureaux communautaires des 9 décembre 2021 et 27 janvier 2022

Bureau communautaire du 9 décembre 2021

Affaires générales

- Mise en œuvre de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales pour l'ajout à l'ordre du jour de la délibération relative à l'octroi de subvention à l'association La Coopération Culturelle En Mellois : Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER l'ajout de l'inscription à l'ordre du jour du bureau communautaire du 9 décembre du point suivant : Association culturelles et autres – Attribution des subvention dans le cadre d'une programmation

Solidarités

- Convention triennale 2019 - 2021 avec l'association Mot à Mot - Avenant de prolongation n°1 : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association Mot à Mot,
 - APPROUVER la subvention de 5 000 € pour l'année 2022 conformément à l'avenant n° 1,
 - AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.
- Convention triennale 2019-2021 avec l'association Appui et Vous Sud 79 - Avenant de prolongation n°1 : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association Appui et Vous Sud 79,
 - APPROUVER la subvention de 5 000 € pour l'année 2022 conformément à l'avenant n° 1,
 - AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

Ressources humaines et communication interne

- Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et élus de la communauté de communes Mellois en Poitou : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER les dispositions relatives aux frais de déplacement et de mission, au bénéfice des agents de la collectivité et des élus, telles que définies dans l'annexe ci-jointe.
- Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au déplacement organisé au SITL les 13 et 14 septembre 2021 à Paris,
 - AUTORISER la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre du mandat spécial défini ci-dessus.
- Convention CFA Campus des métiers relative à la participation financière au contrat d'apprentissage (1 an) : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le paiement du solde de formation d'un montant de 5 118,80 €,
 - AUTORISER le Président à signer la convention de formation ci-jointe et tout acte afférent à cette décision.
- Convention CFA Campus des métiers relative à la participation financière au contrat d'apprentissage (2 ans) : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le paiement du solde de formation d'un montant de 12 724 €,
 - AUTORISER le Président à signer la convention de formation ci-jointe et tout acte afférent à cette décision.
- Amicale du personnel - Demande de subvention 2021 : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER la demande de subvention de l'amicale du personnel à hauteur de 2 000 € pour l'année 2021,
 - AUTORISER le Président à signer tous documents y afférents.

Affaires générales

- Bureau communautaire du 4 novembre 2021 - Approbation du procès-verbal : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 4 novembre 2021.
- **Attribution du marché public d'assurances - Lancement de la consultation des entreprises pour le lot 1 "Dommages aux biens" et le lot 5 "Protection juridique"** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises conformément aux dispositions de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique,
 - AUTORISER le Président à signer les lots 1 « Dommages aux biens » et 5 « Protection juridique » du marché public assurances ainsi que tout document en découlant.

Services Techniques

- **Réhabilitation du village vacances du Lambon - Avenant n° 2 au marché de travaux** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le Président à signer l'avenant tel que précisé :
 - Lot 3 : Entreprise Pognand pour un montant de – 971,39 € HT portant le marché à 41 882,72 € HT soit une baisse 2,2 % du marché de base ramenant à une baisse globale de 3,5 %.
- **Achat de véhicules - Approbation des offres de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER les offres telles que présentées,
 - AUTORISER le Président à signer les bons de commandes correspondants ainsi que tous les documents afférents.

Education – Enfance jeunesse

- **Attribution de l'accord-cadre de fournitures alimentaires (VALAE-PROCLUB 2022)** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le Président à signer tous les lots de l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures alimentaires tels que présentés, ainsi que tout document y afférent.

Animation du territoire

- **Aide au maintien à l'emploi - Demande de subvention - Association Tennis Club de Melle** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER l'attribution de la subvention d'un montant de 850 € à l'association « Tennis Club de Melle », dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi.
- **Convention URFR (Union Régionale des Foyers Ruraux) 2019-2021 - Avenant n°1** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent,
 - AUTORISER le versement de la subvention à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2022.
- **Associations culturelles et autres - Attribution des subventions dans le cadre d'une programmation** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER la convention annuelle avec l'association La Coopération Culturelle En Mellois telle qu'annexée,
 - APPROUVER le montant total des subventions de 12 060 € au titre de l'année 2021,
 - AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Attractivité économique et touristique

- **Convention de partenariat avec la Maison du Protestantisme Poitevin - Avenant n°1** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER l'avenant numéro 1 qui permet de prolonger d'une année supplémentaire, et à partir du 1^{er} janvier 2022, la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison du Protestantisme Poitevin,
 - APPROUVER la subvention de 19 000 € pour l'année 2022, conformément à l'avenant numéro 1,
 - AUTORISER le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Cycle de l'eau

- **Modification du Règlement d'assainissement non collectif - Proposition des pénalités financières pour non-conformité en cas de pollution avérée (Articles 34 et 35) à compter du 1er janvier 2022** : le Bureau communautaire, à la majorité, décide de :
 - AUTORISER la modification des articles 34 et 35 du règlement d'Assainissement non collectif relatif aux pénalités financières afin de porter la majoration au taux de 400 % au lieu de 100 % de la redevance CBF à compter du 1^{er} janvier 2022 pour non-réalisation des travaux de mise en conformité en cas de pollution avérée.
- **Assainissement non collectif (ANC) - Reconduction des tarifs applicables au 1er janvier 2022** : le Bureau communautaire, à la majorité, décide de :
 - APPROUVER les tarifs des prestations et pénalités d'assainissement non collectif applicables au 1^{er} janvier 2022, tels qu'annexés,
 - APPROUVER les tarifs des prestations vidange et entretien des installations applicables au 1^{er} janvier 2022, tels qu'annexés.
- **Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2022 - Vote d'un nouveau tarif concernant les branchements pour les opérations d'aménagement et reconduction des autres tarifs** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER les tarifs applicables à compter du 01/01/2022, pour l'assainissement collectif, tels que proposés en annexe
- **Assainissement collectif (AC) - Reconduction des tarifs de la redevance applicables au 1er janvier 2022** : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER le tarif de la redevance d'assainissement collectif sur tout le territoire pour l'usager, à compter du 01/01/2022, sur la base des tarifs 2021

Bureau communautaire du 27 janvier 2022

Affaires générales

- **Bureau communautaire du 9 décembre 2021 - Approbation du procès-verbal** : le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 9 décembre 2021.

Services techniques

- **Convention de remboursement de frais avec la commune de Valdelaume - Avenant n° 2** : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER la signature de l'avenant n°2 à la convention de service et de remboursement des frais avec la commune de Valdelaume.
- **Achat d'un véhicule - Approbation de l'offre de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics)** : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER l'offre telle que présentée,
 - AUTORISER Monsieur le Président à signer le bon de commande correspondant ainsi que tous les documents afférents.

Aménagement

- **Attribution du marché n°2021_AMT01 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou** : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER Monsieur le président à signer le marché public qui a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions suivantes : marché attribué au bureau d'études CITTANOVA SAS, mandataire du groupement composé de SINOPIA SARL et de la SELARL LE ROY – GOURVENNEC – PRIEUR LGP AVOCATS, situé 74 Boulevard de la Prairie au Duc 44200 NANTES, pour un montant estimatif de 411 650 € HT, soit :
 - 386 750 € HT pour la DPGF,
 - 24 900 € HT pour le BPU (selon des quantités estimées)
- **Attribution du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes)** : Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - AUTORISER le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :
 - Pour le lot n°2 « Secteur SAGE Boutonne sud » : l'entreprise SCOP SARL HYDRO CONCEPT pour un montant de 106 312,50 € HT (DPGF) et de 12 540,00 € HT (BPU), soit un total de 118 852,50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

- Pour le lot n°3 « Secteur SAGE Charente », l'entreprise SCOP SARL HYDRO CONCEPT pour un montant de 74 887,50 € HT (DPGF) et de 10 940,00 € HT (BPU) soit un total de 85 827,50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

Animation du territoire

- **Participation financière pour l'organisation de la 21ème édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U :** Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - APPROUVER la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'organisation de la 21ème édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U,
 - AUTORISER le versement au comité d'organisation du tour cycliste des Deux Sèvres d'une subvention de 6750 €,
 - AUTORISER le Président à signer la convention de participation financière de la communauté de communes jointe en annexe pour l'accueil sur son territoire, de la 21ème édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U

Ressources humaines et communication interne

- **Contrat d'assurance des risques statutaires 2020/2023 - Nouvelle proposition tarifaire :** Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :
 - ACCEPTER la nouvelle proposition tarifaire formulée par la CNP Assurances, à effet du 1er janvier 2022, selon les modalités énoncées dans l'annexe ci-jointe à la présente délibération,
 - AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec la présente délibération (proposition tarifaire, avenant au contrat groupe...).

b. Relevé de décisions du Président

N° de décision	Date de signature	Objet de la décision	N° de Lot	Attributaire	Montant
DP2021ATT72	25/10/2021	Mise à disposition Atelier relais 2 Brioux-sur-Boutonne à la Croix Rouge	/	La Croix Rouge	0,00 €
DP2021PTIT11	25/10/2021	Demande de subvention pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ANNEE 2021		Communauté de communes Mellois en Poitou	19 021,69 €
DP2021AS27	28/10/2021	Convention pour l'organisation d'un vide coffre à jouet complexe sportif de Chef-Boutonne	/	APE Chef-Boutonne	Gratuit
DP2021AG28	27/10/2021	Avenant n°2 au marché n°2020_ENV09 - Réception, tri, conditionnement et reprise des papiers collectés en apport volontaire issus de la collecte sélective de la communauté de communes Mellois en Poitou -> augmentation du montant global du marché de 4 000 € + prolongation d'un mois	/	SUEZ RV SUD-OUEST	Augmentation de 4 000 € HT
DP2021AG29	27/10/2021	Avenant augmentant le montant du marché de broyage de végétaux (déchets verts)	Non alloti	LOCA RECUPER	Augmentation de 28 000 € HT
DP2021ATT73	23/11/2021	Convention d'occupation précaire terrain agricole avec bâtiment à Aigondigné à la SI Aurélien BRICOU	/	SI Aurélien BRICOU	500 € HT/an
DP2021PA37	16/11/2021	Convention de servitude électrique à Chef-Boutonne		ENEDIS	0,00 €
DP2021ED23	27/09/2021	Locaux communaux Celles-sur-Belle - Action Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) du pôle Cellois - Convention de mise à disposition à titre gratuit (annexe)		Celles-sur-Belle	Gratuit
DP2021ED24	20/10/2021	Locaux communaux Sauzé-Vaussais - Action Chat Croque « relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Convention de mise à disposition à titre gratuit (annexe).		Sauzé-Vaussais	Gratuit
DP2021AS28	23/11/2021	Convention pour l'organisation d'un tournoi de palets au gymnase de Brioux sur-Boutonne	/	Avenir Handball Club	Gratuit
DP2021AS29	22/11/2021	Convention pour l'organisation d'un cycloécross au complexe sportif de LMSH	/	Cyclo Cross Nanteuillais	Gratuit

DP2021AS30	26/11/2021	Convention pour la manifestation organisée par le district UNSS de Melle-Rencontre sportives	/	District UNSS de Melle	Gratuit
DP2021AG30		Mise à disposition de la salle de Celles-sur-Belle pour les séances du conseil communautaire du 21/01/2021 et du bureau communautaire du 28/01/2021		Commune de Celles sur Belle	100 €/séance
DP2021AG31		Mise à disposition de la salle de Celles-sur-Belle pour la conférence des maires du 24/06/2021		Commune de Celles-sur-Belle	100 €/séance
DP2021ED26	25/11/2021	Locaux communaux Brioux-sur-Boutonne – RAM Brioux-sur-Boutonne – Convention de mise à disposition à titre gratuit		Brioux-sur-Boutonne	Gratuit
DP2021AG32	25/11/2021	Attribution du marché n°2021_AS01 relatif au remplacement des médians filtrants des filtres à sable de la piscine Aqua'Melle et des piscines de plein air Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Celles-sur-Belle, Lezay et Sauzé-Vaussais	/	DAQUA SA	79 827 € HT (variante retenue)
DP2021PA38	29/11/2021	Avenant contrat de bail SIVU voirie de la Boutonne	/	SIVU voirie de la Boutonne	plus 507,14€/an soit 18 111,92 €
DP2021PTIT12	05/11/2021	Demande de subventions CAP RELANCE pour des travaux de rénovation de sites sociaux (Annule et remplace la DP2021PTIT05)		Communauté de communes Mellois en Poitou	236 987,11 €
DP2021PTIT13	15/11/2021	Demande de subventions CAP RELANCE pour des travaux d'amélioration énergétique de bâtiments communautaires à LEZAY		Communauté de communes Mellois en Poitou	44 969,33 €
DP2021AS31		Convention pour les manifestations organisées par le Cabri Mellois le 4 et 5 décembre 2021 (Team gym et compétition interne)	/	Cabri Mellois	Gratuit
DP2021PA39	30/11/2021	Convention de mise à disposition au centre socio-culturel du Mellois		CSC du Mellois	Gratuit
DP2021PA40	30/11/2021	Convention accueil de loisirs		Commune d'Exoudun	1 000,00 €
DP2021GP07	30/11/2021	Réalisation d'une résidence Habitat Jeunes à Celles-sur-Belle - Demande de subventions - Signature d'une convention pour solde avec la Région Nouvelle Aquitaine	02	Communauté de communes Mellois en Poitou	
DP2021EV07	16/12/2021	Cession d'une grue hydraulique sur berce		William Sabatier Recyclage	10 000 € HT
DP2021EV08	29/11/2021	Cession d'un véhicule Renault Master		Garage Quintard	75,00 €
DP2021EV09	29/11/2021	Cession d'un véhicule Ford Transit benne		Garage Quintard	75,00 €
DP2021EV10	29/11/2021	Cession d'un véhicule Renault Express		Garage Quintard	75,00 €
DP2021EV11	29/11/2021	Cession d'un matériel télescopique Merlo		Allin Agri	600 € TTC
DP2021AG33	03/12/2021	Attribution du marché n°2021_ATT02 prestation intellectuelle d'accompagnement pour la structuration de la filière chanvre locale à l'échelle des Deux-Sèvres avec un transfert de connaissance pour la production, et l'ouverture de marché sur l'alimentaire et le bâtiment	/	ORIALIS PARTENAIRES	60 627 € HT
DP2021PA41	06/12/2021	Convention d'occupation - Bureau Point P conseil départemental 79		Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Gratuit
DP2021AG34	04/11/2021	Mise à disposition de la salle de Celles-sur-Belle pour le séminaire des encadrants du 29/11/2021		Commune de Celles-sur-Belle	100,00 €
DP2021AG35	09/12/2021	Attribution achat et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires, péri et	7 lots	RésALIS (lots 1,2,4,5,6,7) et Société de	Accord-cadre de 210 000 € HT maximum

		extrascolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou		distribution avicole (lot 3)	
DP2021ED27	01/12/2021	Locaux communaux Beaussais-Vitré - Action Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) du pôle Cellois - Convention de mise à disposition à titre gratuit (annexe)		Beaussais-Vitré	Gratuit
DP2021ED28		Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants fréquentant une école communautaire et dont la commune n'est pas en capacité d'accueillir l'enfant			1 782,61 €
DP2021AG36	16/12/2021	Avenant n°1 au marché n°2021_ENV05 Marché vêtements de travail (modification du BPU)		ELIS CHARENTE	% d'écart introduit par l'avenant : 8,4 %
DP2021AG37	21/12/2021	Mise à disposition de la salle de Celles-sur-Belle pour le conseil communautaire du 20/01/2022	-	Commune de Celles-sur-Belle	100,00 €
DP2021EV12	03/12/2021	Cession d'un véhicule de marque Renault benne		Garage Quintard	75,00 €
DP2021ATT79	20/12/2021	Attribution des aides - dispositif FISAC		EI RIVAUT	9 000,00 €
DP2021FI09	23/12/2021	Acte constitutif d'une régie de recettes pour les activités de la base de loisirs du Lambon			
DP22DG01	04/01/2022	Convention de mise à disposition Maison des associations "Eugène François" pour la Conférence/ des maires du 13/01/22		Saint-Romans-Lès-Melle	Gratuit
DP22AS01	27/01/22	Convention de mise à disposition du complexe portif de LMSH - Rallye Dame de Chambrille le 9 et 10 avril		Cyclo Cross La Légère	Gratuit
DP22AJ01	03/01/2022	Frais de publication des marchés publics de la communauté de communes au titre de l'année 2022		Mellois en Poitou	montant estimatif de 41 000 € HT
DP22ST01	10/01/2022	convention de manœuvre SDIS79 ex-laiterie de Lezay		SDIS79	Gratuit
DP22AJ02	11/01/2022	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Chail - Bureau communautaire du 27/01/22		Commune de Fontivillié	Gratuit
DP22AJ03	03/01/22	Marché de collecte et traitement des déchets diffus spécifiques - Avenant n°1 prolongeant la durée/ d'exécution du marché		SIAP (Sarp Industries Aquitaine Pyrénées)	
DP22AJ04	10/01/22	Marché de collecte et de traitement des déchets de bois (MP n°2021_ENV01) - Avenant n°1/ prolongeant la durée d'exécution du marché		ROUVREAU RECYCLAGE SAS	
DP22ST01	12/01/2022	Convention de raccordement, gestion et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le raccordement de la gendarmerie de Melle au réseau fibre		Syndicat Mixte Ouvert Deux Sèvres Numérique	Gratuit
DP22ST03	12/01/2022	Attribution d'un logement à Sauzé-Vaussais	/		350€ + 30€ / mois
DP22ED01	10/01/2022	MAD Locaux Prailles-La-Couarde - RAM Celles-sur-Belle	/	Salle des fêtes de Prailles	Gratuit
DP22ED02	10/01/2022	MAD Matériel Beaussais-Vitré - Ludothèque "Malle de Jeux" Celles-sur-Belle	/	Beaussais-Vitré	Gratuit
DP22ED03	10/01/2022	MAD Matériel Fressines	/	Fressines	Gratuit
DP22ED04	14/01/2022	Convention de partenariat avec l'association "Seconde Chance pour le Burkina Faso" - Clas/ Escabelle Celles-sur-Belle		Association "Seconde Chance pour le Burkina Faso"	Gratuit
DP22ED05	14/01/2022	MAD locaux communaux pour l'ACM « Chat perché » de Lezay	/	Commune de Lezay	Gratuit
DP22ST04	17/01/2022	Attribution d'un logement à Lezay	/		171€ + 30€ / mois
DP22ST05	20/01/2022	Renouvellement bail IEN à Melle	/	Etat	9356€/an

DP22AJ05	20/01/22	Réception, tri, conditionnement et reprise des papiers collectés en apport volontaire issus de la collecte sélective de la communauté de communes/ Mellois en Poitou - Marché public n°2021_ENV08 - Attribution		SUEZ EV SUD-OUEST	64 000 € HT par an (3 ans max)
DP22AJ06	20/01/22	Broyage des déchets verts pour les déchèteries de Melle, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Mougou, Brioux sur Boutonne, la plateforme de Villiers-sur-Chizé, la plateforme de Lezay et les ISDI de Clussais-La-Pommeraiie et Hanc - Marché public n°2021_ENV09 - Attribution		SAS RECUPER LOCA	100 000 € HT par an (2 ans max)
DP22AE02	25/01/2022	Bail professionnel bureau Pôle santé à Mme Robin-Clément		Mme Robin-Clément	80 € HT/mois
DP22ST06	21/01/2022	Avenants n°01 aux marchés de travaux sur la gendarmerie de Melle	Lot 05 EMC Lot 10 MOYNET Lot 19 BRUNET	ALU	- 3 375,00 € HT + 4 521,16 € HT + 8 319,00 € HT
DP22ST07	26/01/2022	Melle parcelle D556 convention de servitude électrique ENEDIS		ENEDIS	Gratuit
DP22AJ07	27/01/2022	Convention mise à disposition de la salle des fêtes de Celles-sur-Belle - Conseil communautaire du 24/02/22		Commune de Celles-sur-Belle	100 €
DP22PT01	10/01/2022	Demande de subvention pour l'animation gestion LEADER / ANNEE 2022			37 392 €
DP22AS02	28/01/2022	Convention de mise à disposition du complexe sportif de SV - La maternelle en fête- 28 mars 2022		Comité départemental USEP	Gratuit

Agenda des réunions

- Jeudi 3 mars 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 24 mars 2022 – Conférence des Maires – Salle des fêtes à Sepvret
- Jeudi 31 mars 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Conseil communautaire
le 3 mars 2022.

Le président,

Fabrice MICHELET



